

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Lundi 9 Octobre 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 3 octobre 2023 DATE D’AFFICHAGE : 4 octobre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
--	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 9 Octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Gilles CHASSIER), Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER,

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Pouvoirs : Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Monsieur Gilles CHASSIER a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE.

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE D’ADMISSION EN NON-VALEUR

La commune vient de recevoir de la perception une demande de reconnaissance de dettes en créances en non-valeur pour un montant initial de 1 617,71 €.

Après étude des dossiers soumis à la commune, des recouvrements ont été faits par nos services pour un montant de 445,70 €. Il ne reste donc qu’un montant de 1 172,01 € à accepter en non-valeur.

Il est rappelé que la mise en non-valeur est une écriture comptable et que le débiteur reste redevable de la dette.

La commission finances du 2 octobre 2023 a émis un avis favorable.

Pièce jointe : Etat des demandes de mise en non-valeur

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, la mise en non-valeur d’une somme totale de 1 172,01 €.

Reçu au contrôle de légalité
le 12/10/2023
Publié ou notifié
le 12/10/2023
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire



PIECES

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2020	T-230	BERTHO Bernard	547,53	Décédé et demande renseignement négative	
2020	T-18	BERTHO Bernard	36,53	Décédé et demande renseignement négative	
2020	T-68	BERTHO Bernard	193	Décédé et demande renseignement négative	
2020	T-99	BERTHO Bernard	50	Décédé et demande renseignement négative	
2020	T-230	BERTHO Bernard	1,45	Décédé et demande renseignement négative	
2020	T-99	BERTHO Bernard	193	Décédé et demande renseignement négative	
2020	T-68	BERTHO Bernard	50	Décédé et demande renseignement négative	
2022	T-701	BREIZH FOOD 44	100,51	Poursuite sans effet	<seuil SATD bq
2022	T-630	EPAUD Sebastien	20	RAR inférieur seuil poursuite	créance minime
2022	T-20	LEVAZEU Fabrice	4,2	RAR inférieur seuil poursuite	créance minime
2022	T-889	LHERMITE Gynile	250	Poursuite sans effet	SATD bq sans prov
2022	T-244	FORGIN Arme	171,51	Poursuite sans effet	adresse en Belgique, pas de comptes bq en FR
		TOTAL	1172,01		